



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 49683

Texte de la question

La délinquance se manifeste désormais au-delà des agglomérations et des ville moyennes pour s'étendre dans les villages, notamment pendant les mois d'été lorsque la fréquentation touristique est élevée. C'est le cas en particulier dans les Bouches-du-Rhône. M. François Loncle demande en conséquence à M. le ministre de la défense de bien vouloir procéder au renforcement en effectifs de la brigade territoriale de la gendarmerie d'Orgon. Cette brigade doit intervenir en permanence dans les villages d'Eygalières, Verquières, Mollégès, Cabannes, Plan-d'Orgon, Saint-Audiol et Orgon, soit un territoire de 170 000 habitants hors saison estivale. Dotée de vingt gendarmes, la brigade de gendarmerie d'Orgon doit pouvoir bénéficier de moyens en effectifs et en matériels supplémentaires.

Texte de la réponse

La réorganisation du dispositif de la gendarmerie nationale s'inscrit dans le prolongement de la ferme volonté du Gouvernement d'assurer l'égalité de chaque citoyen devant le droit à la sécurité. Elle impose de rechercher une juste adéquation des moyens aux besoins de sécurité de la population et vise à déployer les effectifs disponibles en fonction des réalités de la délinquance. Cet effort de rationalisation du dispositif de la gendarmerie peut revêtir plusieurs formes, telles que des opérations de réorganisation des brigades territoriales, accompagnées ou non de redimensionnement des effectifs. Parmi l'ensemble des actions engagées à ce titre, figure l'amélioration du service rendu à la population dans les cantons d'Orgon et d'Eyguières, par la modification, le 1er février 2000, des assiettes territoriales des brigades d'Orgon et de Mallemort. L'opération a consisté à retirer la commune de Sénas (5 618 habitants) de l'assiette territoriale de la brigade d'Orgon pour la transférer vers la circonscription de la brigade de Mallemort. La brigade périurbaine d'Orgon est désormais chargée d'assurer les missions de sécurité nationale pour une superficie de 13 939 hectares où résident 16 606 habitants. En outre, le département des Bouches-du-Rhône, prioritaire en terme de sécurité, a été renforcé en 1999 et 2000 par 42 sous-officiers de gendarmerie qui ont été déployés au profit des brigades de recherches et des unités situées en zone périurbaine. Cette ressource a permis d'augmenter le format de la brigade territoriale d'Orgon de 2 sous-officiers en 2000, portant son effectif à 20 militaires (18 sous-officiers et 2 gendarmes adjoints). L'augmentation d'activité durant la période estivale a également été prise en compte. Ainsi, la brigade assure la couverture des risques supplémentaires avec le renfort de deux élèves gendarmes et d'un gendarme adjoint. Durant la même période, un détachement de surveillance et d'intervention de 9 sous-officiers renforce les unités les plus chargées de la compagnie de gendarmerie de Salon-de-Provence. Enfin, la brigade territoriale d'Orgon bénéficie en tant que de besoin du concours de la brigade de recherches et du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Salon-de-Provence. Il convient de préciser que, bien que la brigade territoriale d'Orgon connaisse une activité soutenue, le nombre d'actes délictueux constatés (1 229 en 1999) n'a pas évolué de façon significative au cours des cinq dernières années.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49683

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 31 juillet 2000, page 4443

Réponse publiée le : 25 septembre 2000, page 5518